

Réunion du Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire) le mardi 18 mars 2025 Procès-Verbal de la 34^{ème} séance

✓ date de la convocation :	11 mars 2025
✓ conseillers en exercice :	29
✓ conseillers présents :	23
✓ procurations :	6
✓ Publication de la liste :	20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 19 heures 45, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Jérôme FOYER, maire** ;

Présents : Jérôme FOYER, maire

Mmes et Mrs Christelle CAILLEUX, Laurent QUEVEAU, Karine POULALION, Philippe MARTIN, Caroline LEGRAND, Franck COQUEREAU, Claire GASNIER, Xavier LANGHADE adjoints.

Mmes et Mrs Fabrice BERLAND, Laurence GUIBLET, Marie PERIGOT, Jean-Claude SANTOT, Antoine GASNIER, Christophe FLEURY, Anne-Noëlle ROUSSELOT-CASSAND, Jean-Baptiste LE DEVEHAT,

Mme et Mrs Yann GUEGUAN, Delphine BAZANTE Jean PESCHER, Mikaël MARTIN, Alain JUDALET et Bérenger BINET formant la majorité des membres en exercice.

Représentés :

Françoise LE GAL donne pouvoir à Jérôme FOYER

Emmanuel CAPY donne pouvoir à Fabrice BERLAND

Elodie MARTEAU donne pouvoir à Marie PERIGOT

Odile GINESTET donne pouvoir à Yann GUEGUAN

Fabiola GABRIEL donne pouvoir à Delphine BAZANTE

Fabien VETEAU donne pouvoir à Mikaël MARTIN

Absent ou excusé : /

Quorum :23 /15

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. **Madame Anne-Noël ROUSSELOT-CASSAND est désignée secrétaire de séance.**

Domaine et patrimoine

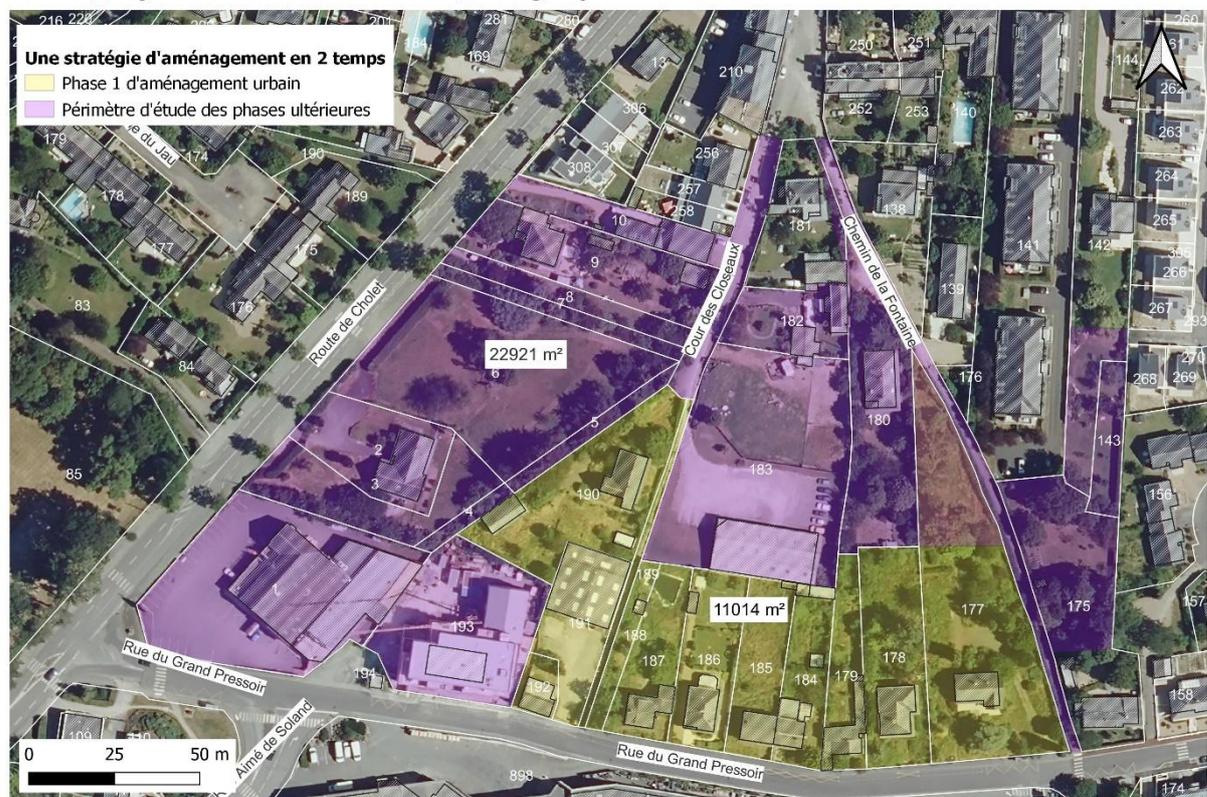
351 – Projet de renouvellement urbain de l'îlot des Closeaux – achat en préemption du 5 rue du grand pressoir

Rapporteur : Laurent QUÉVEAU, adjoint délégué à l'habitabilité et à l'aménagement du territoire

La parcelle AI 192 du 5 rue du grand pressoir se situe dans le périmètre de la première phase du projet de renouvellement urbain de l'îlot de Closeaux. Ce projet est inscrit en Orientations d'Aménagement et de Programations locale dite « OAP centre-ville » au PLUI d'Angers Loire Métropole. Cette OAP prévoit à terme la création de 180 logements.

Laurent QUEVEAU explique qu'il s'agit d'une préemption avec révision de prix car l'estimation des domaines est élevée.

2025-03_Projet urbain de l'îlot des Closeaux_Stratégie opérationnelle



Considérant la position stratégique de la parcelle AI 192 dans le périmètre de la première phase de réalisation du projet de renouvellement urbain de la Cour des Closeaux ;

Considérant la DIA déposée le 21 février 2025 pour la vente de la parcelle AI 192 au prix de 145 000 € frais d'agence inclus ;

Considérant l'estimation de ce bien par les Domaines ;

Considérant l'avis favorable pour l'achat de cette parcelle émis par la commission de portage foncier d'ALM et le COPIL qui a suivi l'étude urbaine préalable ;

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent l'achat en préemption de la parcelle AI 192 ;
- demandent à la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole d'exercer son droit de préemption pour ladite parcelle.

✓ VOTE			
<i>en exercice</i>	29	POUR	29
<i>présents</i>	23	CONTRE	0
<i>procurations</i>	6	ABSTENTION	0
<i>pris part au vote</i>	29	TOTAL	29